Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc
Un Compartiment de CPR Invest (SICAV)

ISIN code: (A) LU1103786700

Cette Société est gérée par CPR Asset Management, une société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Un fonds nourricier est un fonds qui investit au moins 85% de ses actifs dans un autre fonds, appelé fonds maître.
CPR Invest - Silver Age (le "Compartiment Nourricier") investit dans la part T de CPR Silver Age, Fonds Commun de Placement français (le "Fonds Maître").
L'objectif de gestion du Compartiment Nourricier est le même que celui du Fonds Maître.

L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer les marchés d'actions européens à long terme, au moins 5 ans, en tirant profit de la dynamique des actions européennes liée au vieillissement de la population.

Étant donné que la gestion du Fonds maître est basée sur un thème spécifique pour lequel il n'existe pas d'indice de référence, un indice de référence pertinent n'a pas pu être défini pour ce Fonds.

Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille.
La performance du Compartiment Nourricier sera fortement corrélée à celle du Fonds Maître. Elle sera toutefois moindre que celle de la part T du Fonds Maître, du fait, entre autres, des frais supportés par le Compartiment Nourricier.

Le Fonds principal investit dans un portefeuille de titres européens liés au thème du vieillissement de la population.

À cette fin, la politique d'investissement vise à sélectionner les titres européens les plus performants (à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'UEM) dans différents secteurs bénéficiant du vieillissement de la population (pharmacie, équipement médical, épargne, etc.). Au sein de cet univers, la gestion est effectuée en deux étapes : une allocation sectorielle définie sur la base des perspectives de croissance de chaque secteur et une sélection de titres au sein de chaque secteur via une approche à la fois quantitative et qualitative tout en prenant en compte des critères de liquidité et de capitalisation de marché.

Le compartiment cherche à obtenir une note ESG moyenne pondérée pour son portefeuille (moyenne pondérée des expositions) supérieure à celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Au sein de ce thème et à des fins de diversification, le Fonds maître peut également investir, sans que cela n'excède 25 %, en titres émis dans d'autres régions géographiques.

Le Fonds principal devrait être intégralement investi en actions européennes.

L'exposition aux actions fluctuera entre 75 % et 120 % de l'actif total du portefeuille.

Afin de gérer sa liquidité, le portefeuille peut investir jusqu'à 25 % dans des instruments du marché monétaire et des instruments de taux d'intérêt.

Les achats et ventes d'instruments financiers dérivés ou de titres temporaires peuvent être utilisés par le Fonds principal à des fins de couverture et/ou d'exposition.

Le Compartiment nourricier peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'article 8 du Règlement « Disclosure ».
CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc est libellé en EUR.
CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc a un horizon d'investissement recommandé de plus de 5 ans.
CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc capitalise ses bénéfices nets et ses plus-values de capital nettes réalisées.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque du Compartiment nourricier reflète son thème d'investissement en actions de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur de risque numérique peuvent ne pas être indicatives du futur profil de risque du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et peut changer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital n'est pas garanti.
- Les délais d'acceptation des ordres respectifs du Compartiment nourricier et du Fonds maître sont fixés pour que les ordres de souscription ou de rachat valables pour des Classes d'Actions du Compartiment nourricier soient passés avant l'expiration du délai du Fonds maître et donc soient traités le même jour d'opérations. Les dispositions de souscription/de rachat du Fonds maître dans lequel votre Compartiment nourricier est investi sont expliquées à la section « Conditions de souscription et de rachat » du prospectus du Fonds maître.

Les risques suivants sont des risques importants pour le Compartiment qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre Compartiment. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Profil de risque » du Compartiment dans le prospectus.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le COmpartiment sur une année	
Frais courants	1,89 %* (TTC et frais du Fonds maître compris) de l'actif net moyen
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Les commissions de surperformance	15 % (TTC) par an de la performance du Compartiment au-dessus de celle de l'Actif de référence
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Le montant des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de performance s'applique à chaque date de calcul de la valeur liquidative selon les conditions générales décrites dans le prospectus.

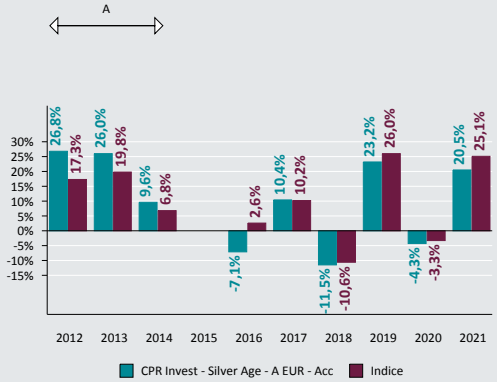
La comparaison entre l'actif net de l'action et l'Actif de référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq ans maximum. La commission de performance représente 15 % de la différence entre l'actif net de l'action (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de référence, si cette différence est positive et si la performance relative de la catégorie d'actions par rapport à l'Actif de référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances observées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle provision de commission de performance.

La date anniversaire correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.
Les commissions de performance sont versées à la Société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commence.

La commission de performance est versée même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Pour plus d'information à propos du Compartiment, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du prospectus du compartiment et/ou du Fonds principal, qui est disponible sur le site Internet www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Performances passées



A : Performances simulées sur la base des performances de la part P du Fonds Maître.

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Étant donné que CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc a été lancé le 29 août 2014, les performances indiquées jusqu'à cette date sont des performances simulées basées sur celles de CPR Silver Age - P (ISIN FR0010836163), un FCP français enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les performances indiquées dans le graphique ont été réalisées dans le contexte de la gestion d'un OPCVM français ayant la même société de gestion et une politique d'investissement similaire.
- Des différences de performance peuvent exister entre CPR Silver Age - P (ISIN FR0010836163) et CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc (nourricier de CPR Silver Age - T (FR0011741958)) notamment en raison de différentes structures de frais. Les frais supportés par CPR Invest - Silver Age - A EUR - Acc devraient être supérieurs de 0,18 % à ceux de CPR Silver Age - P (ISIN FR0010836163).
- Bien que le Compartiment nourricier puisse investir jusqu'à 15 % de son actif dans des actifs autres que des parts du Fonds principal, l'impact de tels investissements accessoires sur la performance du Compartiment nourricier sera neutre et prévisible.
- Le Compartiment a été approuvé le 26 septembre 2014.
- Le Compartiment a été créé le 29 août 2014.
- La Classe d'actions a été lancée le 29 août 2014.
- Ce Compartiment n'a pas d'indice de référence.
  L'Indice MSCI Europe Index Net Return + 1 % (dividendes nets réinvestis), libellé dans la devise de la Classe d'actions (EUR), sert à comparer les performances et, le cas échéant, à calculer les commissions de performance.
- La performance annuelle est calculée sur la base des valeurs liquidatives en EUR, toutes commissions comprises.

Informations pratiques www.CPR-AM.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.
- Les informations concernant le Compartiment nourricier et le Fonds maître (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et/ou d'autres catégories d'actions sont disponibles en anglais et peuvent être obtenues gratuitement et sur simple demande écrite auprès de CPR Asset Management, 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, ou sur le site Internet www.cpr-am.com.
- L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et d'autres classes d'actions qui sont décrits dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.
- Chaque Compartiment correspond à une catégorie distincte d'actifs et de passif de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont exclusivement destinés à répondre aux droits des investisseurs concernés par ce Compartiment et au droit des créanciers dont les créances sont issues en relation avec la création, la vie ou la liquidation de ce Compartiment.
- Ce document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont élaborés pour l'ensemble de l'OPCVM cité au début de ce document.
- Le Compartiment est éligible au Plan d'épargne en actions (PEA) français. Selon votre situation fiscale personnelle, les plus-values et tout revenu associés à la détention de titres dans le Compartiment peuvent être assujettis à l'impôt. Nous vous recommandons de consulter le distributeur de l'OPCVM. Le fait que le Fonds principal et le Compartiment nourricier ne peuvent relever de la même juridiction peut avoir un impact sur le traitement fiscal de tout revenu ou plus-value associés à la détention de titres dans le Compartiment nourricier.
- La valeur liquidative du Compartiment est disponible pour chaque date de calcul auprès de la Société de gestion.
- Le Compartiment n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » tels que définis dans la mention légale du site Internet de la Société de gestion : www.cpr-am.comet/ou dans le prospectus de l'OPCVM.

Les informations détaillées concernant la politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris de façon non limitative une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, ainsi que l'identité des personnes responsables de l'octroi de la rémunération et des avantages, sont disponibles par le biais du site Internet suivant : www.cpr-am.com, et un exemplaire papier sera mis à disposition à titre gratuit sur simple demande.
La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 7 octobre 2022.